



PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

La présente vise à répondre à la question inscrite au feuilleton du 11 novembre dernier, par la députée de Vaudreuil, concernant l'annulation, par le directeur général des élections, du projet pilote de vote par Internet, initialement prévu pour les élections générales municipales de 2025. La députée souhaite obtenir des précisions sur les motifs de cette annulation, le budget envisagé ainsi que l'échéancier relatif à la mise en œuvre de tels projets pilotes.

Précisons d'emblée que les analyses concernant l'opportunité de mettre en place les projets pilotes tels que celui de vote par Internet sont sous la responsabilité d'Élections Québec, une institution neutre et indépendante, en raison de son expertise en matière électorale. De ce fait, les éléments fournis ci-dessous sont ceux que le directeur général des élections a précédemment fournis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rappelons qu'en 2020, Élections Québec a publié, à la demande de l'Assemblée nationale, un rapport sur le vote par Internet. Ce rapport concluait que ce mode de votation présentait encore des risques en matière de sécurité, de fiabilité et de transparence, pouvant entraîner des conséquences pour l'intégrité du processus électoral. La possibilité d'une mise à l'essai était toutefois envisagée, dans un contexte rigoureusement balisé.

... 2

En octobre 2023, Élections Québec a lancé un appel d'offres visant à acquérir une solution de vote par Internet. Selon le document de prévisions budgétaires 2025-2026 d'Élections Québec, un montant de 1,4 M\$ avait été prévu pour le déploiement de cette modalité de vote. Toutefois, le 11 avril 2024, le directeur général des élections a annoncé qu'aucune des trois entreprises soumissionnaires n'avait été en mesure de satisfaire aux critères établis, ce qui a conduit à l'annulation du projet pilote.

Selon le directeur général des élections, le projet pilote ne pouvait être réalisé sans la mise en place d'une solution fiable, sécuritaire et accessible, afin d'assurer l'intégrité du processus électoral municipal, un objectif fondamental de notre démocratie auquel moi-même et l'ensemble des parlementaires souscrivons.

Lors de son annonce, le directeur général des élections a par ailleurs précisé qu'Élections Québec poursuivrait la veille des expériences menées au Canada et à l'international et pourrait envisager d'autres projets pilotes, sous réserve que les conditions requises soient réunies.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Geneviève Guilbault